

Ne laissez pas le hasard choisir vos représentant-e-s !

En choisissant vos élu-e-s CE, vous déterminez 3 éléments clefs.

- ♦ **La gestion des activités sociales et culturelles (ASC) de votre CE.** Dans tous les CE où elle sera majoritaire, la CFE-CGC Orange s'engage à mettre en place le Tableau Magique. En savoir + : www.lemeilleurdesce.com.
- ♦ **La manière dont vous serez défendu-e-s pendant toute la mandature,** pour les projets de réorganisation, la gestion de la formation professionnelle, l'équité femmes-hommes, et tant d'autres sujets d'importance **dans votre établissement.**
- ♦ **Le pouvoir de négociation de chaque organisation syndicale pour obtenir de meilleurs accords d'entreprise nationaux,** comme l'accord annuel sur les salaires qui détermine vos augmentations, ou l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) dans lequel se négocient les embauches.

En votant pour vos Délégué-e-s du Personnel (DP), vous choisissez qui défendra l'application du Code du travail, de la fonction publique, et des accords d'entreprise dans votre établissement, pour l'ensemble des collègues, mais aussi pour vous personnellement, si vous rencontrez une difficulté. Les DP CFE-CGC appuient chaque année des centaines de réclamations, et parviennent à obtenir justice pour les personnels sur des sujets comme la rétribution, la formation, les promotions.

En élisant vos représentant-e-s au Conseil d'Administration (CA) d'Orange, vous désignez qui fera valoir la cause des personnels, et les options stratégiques les plus pertinentes pour assurer la pérennité de notre entreprise. Vous qualifiez aussi l'organisation syndicale la plus à même de défendre Orange face aux décideurs externes qui influent directement sur le destin de notre entreprise (État, Autorités de régulation des télécommunications ou de la concurrence...).

Retrouvez les propositions et revendications de la CFE-CGC Orange :
bit.ly/ElectionsOrange2017



Calculez vos droits aux ASC dans un CE piloté par des élus CFE-CGC Orange :
www.lemeilleurdesce.com

3 périodes de scrutin électronique (heure de Paris)



1^{er} tour CE-DP-CA :

du 7 novembre 7h au 9 novembre 17h
les personnels d'Orange SA votent pour les 3 élections
les personnels des filiales françaises votent pour le CA

2nd tour CA :

du 15 novembre 7h au 17 novembre 14h
pour tous les personnels du Groupe Orange en France

2nd tour CE-DP :

du 21 novembre 7h au 22 novembre 14h
pour les personnels d'Orange SA

Tout pour voter

- ◆ Le site de vote est accessible 24h sur 24 depuis n'importe quel accès internet, y compris via un smartphone : www.jevoteenligne.com/orange/
- ◆ Vos **codes de vote** sont personnels et à usage unique. Ils vous sont adressés par courrier à domicile, une à deux semaines avant chaque tour de scrutin.

Vous trouverez de l'assistance sur la page d'accueil du site de vote :

- ◆ **vous n'avez pas vos codes sous la main** : vous pouvez en obtenir de nouveaux, par mail ou par SMS, via « **je souhaite recevoir de nouveaux codes de vote** » ;
- ◆ **vous avez bloqué votre compte** : cliquer sur le lien « **j'ai bloqué mon compte** » ;
- ◆ **vous rencontrez un problème technique** pour voter (problème de navigateur par exemple), choisissez le lien « **formulaire d'assistance** » en pied de page ;
- ◆ vous pouvez aussi appeler le 0 800 503 505 (appel gratuit) de 8h à 19h (heure de Paris).

Le site de communication bit.ly/ComVote vous propose :

- ◆ une vidéo explicative sur le vote électronique : bit.ly/VideoVoteOrange ;
- ◆ une information générale sur les élections et toutes les professions de foi.



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



#jevoteCFECCGCOrange

